

Image not found or type unknown



Reprise de bail sur vente commerce

Par **rapido**, le **12/09/2009** à **01:10**

Bonjour,
Je suis en train de vendre mon fonds de commerce en Guadeloupe.
IL y a un bail 3-6-9 en cours.
La vente normalement, stipule une reprise du bail en cours.
Or, je viens d'apprendre que s'il y a "reprise du bail en cours", je reste solidaire des loyers du repreneur jusqu'à la fin des 9 ans du bail.
Est-ce vrai ?
Peut-on dans ce cas contraindre le propriétaire du local à faire un nouveau bail commercial de 9 ans au repreneur, et éventuellement sans augmentation du loyer selon l'indice pour pas pénaliser la vente ?
Merci d'avance pour votre réponse,